

# SCCUQ @

Juin 2005 - numéro 36

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - [www.unites.uqam.ca/sccuq](http://www.unites.uqam.ca/sccuq)

**Merci  
à Monique Bouchard  
qui nous quitte pour  
une retraite bien méritée.  
On lui souhaite  
beaucoup de bonheur.**

## dans ce numéro

- MOT DU PRÉSIDENT  
Vie syndicale et départ d'une amie Page 1
- ÉDITORIAL  
À la défense des temps partiels Page 2
- Et c'est parti : négociation 2005 Page 3
- Comparaison des différentes  
échelles Page 4
- Prime de départ à la retraite Page 5
- 61e congrès de la CSN Page 6
- Les 1,2 et 3 juin derniers à Québec :  
un conseil fédéral FNEEQ  
bien réussi Page 7
- Nouvelles de l'AG du 25 avril 2005 Page 8
- Le SCCUQ et la solidarité Page 10
- En bref... Page 11
- Pour nous rejoindre Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le  
Syndicat des chargées et chargés de cours de  
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)  
à l'intention de ses membres  
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,  
Montréal, H3C 3P8  
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)  
Téléphone : (514) 987-3495  
Télécopieur : (514) 987-8475  
Courriel : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)  
Site internet du SCCUQ :  
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>  
Responsable à la vice-présidence à  
l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

## MOT DU PRÉSIDENT

### Vie syndicale et départ d'une amie

L'année académique 2005-2006 sera une année de changement pour les chargées et chargés de cours de l'UQAM. La négociation devant conduire au renouvellement de notre convention collective, le rattachement de la TELUQ à l'UQAM, le réaménagement des locaux du syndicat, ou encore la consolidation des services offerts par le SCCUQ à ses membres, viendront nourrir la vie syndicale. Mais le changement majeur que celles et ceux qui au fil des ans ont été en lien avec le SCCUQ ressentiront le plus, c'est le départ de Monique Bouchard, secrétaire du SCCUQ depuis toujours.

Notre convention collective vient à échéance le 31 décembre prochain. C'est pourquoi les membres du Syndicat ont procédé à l'élection du Comité de négociation lors de l'Assemblée générale statutaire d'avril. La mise en marche du processus, devant conduire au renouvellement de la convention collective, s'effectue dans un contexte où l'Université annonce un budget déficitaire pour l'année 2005-2006 et où les prévisions d'une baisse sensible du nombre d'étudiantes et d'étudiants se manifesteront par une réduction relative du nombre de cours. Cela dans le contexte des négociations du secteur public et parapublic avec un gouvernement pour le moins peu sensible aux intérêts de celles et ceux qui travaillent à gagner leur vie.

Le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM sera complété au cours des prochains mois. Les modalités effectives du rattachement feront l'objet d'un suivi serré de la part du Syndicat, afin que nous puissions nous assurer du plein respect de nos droits comme enseignantes et enseignants universitaires.

C'est en août que se termineront les travaux de réaménagement des locaux du Syndicat. Dans ce nouvel aménagement, les employées, officières et officiers du SCCUQ continueront de travailler à la défense et à la promotion des intérêts et des valeurs que nous défendons collectivement. Dans le même esprit, nous pourrions procéder dès l'automne à l'inauguration du salon des chargées et chargés de cours de l'UQAM, un espace de rencontre et de mobilisation qui nous permettra d'organiser plus facilement des événements et des opportunités d'échanges et de discussions entre chargées et chargés de cours.

Au fil des ans, depuis la fondation de notre syndicat, les parcours de vie des officières et des officiers syndicaux ont varié selon des trajectoires multiples. Aussi, rapport à la durée, la permanence qui s'est manifestée dans les liens avec les membres relevait et relève toujours des secrétaires du SCCUQ, Monique Bouchard et Diane Guilbault. Mais, le temps passe et ce que l'on considérait comme permanent apparaît soudainement fragile et changeant. Madame Monique Bouchard nous quitte, elle prend sa retraite, elle qui incarnait la durée des liens depuis le début de notre histoire syndical. Ce n'est pas que la mémoire de notre syndicat qui est en jeu dans le départ de Monique, c'est l'absence à venir d'une collaboratrice

sincère et efficace. Merci à Monique Bouchard de nous avoir accompagnés et soutenus, elle a, par la qualité de sa présence, contribué à rendre plus légère et agréable la marche de notre Syndicat.

Quand l'automne arrivera, les chargées et chargés de cours pourront compter sur un secrétariat complet, Diane Guilbault poursuivra son bon travail avec l'appui d'une nouvelle ou d'un nouveau venu. D'ici là, c'est l'été que nous traverserons avant d'entreprendre la négociation de notre convention collective. À toutes et à tous, un bel été.

GUY DUFRESNE  
*Président*

## ÉDITORIAL

### À la défense des temps partiels

La syndicalisation des auxiliaires d'enseignement nous ramène à une certaine réalité. Une fois passée la fierté de voir « nos » étudiantes, étudiants s'organiser syndicalement ou la crainte de voir certaines tâches nous échapper, la situation renvoie à la réalité des travailleuses et travailleurs précaires.

Le syndicalisme a pour mission de défendre les intérêts des travailleuses, travailleurs. Le mouvement syndical ne peut laisser l'ensemble des travailleuses avec des conditions de travail inférieures parce qu'elles sont précaires. Nous utilisons ici la forme féminine parce que les travailleuses sont majoritaires dans les formes de travail atypique.

Le syndicalisme a toujours été un combat, toujours difficile, souvent dangereux. Il est porté par des millions de femmes et d'hommes qui luttent chaque jour, partout dans le monde, parce qu'ils ne peuvent faire autrement, avec les ressources dont ils disposent. La situation actuelle du monde du travail, avec la prolifération du travail atypique, parcellaire, à temps partiel, etc. nous oblige à repenser quelque peu le mode d'intervention favorisé jusqu'ici.

Le mouvement syndical ne peut se conforter dans des revendications touchant l'ouverture de poste « plein temps ». Les organisations syndicales se doivent de mettre en application et de façon concrète les résolutions qu'elles adoptent, des résolutions du type de celle de la CSN soit « Que le nécessaire soit fait à l'intérieur des syndicats CSN afin que les salarié-es à

statut précaire bénéficient des mêmes droits syndicaux que les salarié-es réguliers ». Il faut donc que les syndicats se portent résolument à la défense des travailleurs précaires qui ont besoin d'organisation. Il faut briser le constat que trop souvent les travailleurs à temps partiel perçoivent que les syndicats ne se préoccupent pas de leurs besoins. Il faut que nos actions démontrent qu'ils n'ont pas raison.

Mais c'est aussi à l'intérieur de nos syndicats que les relations doivent évoluer entre les « plein temps » et les « temps partiel ». Les syndicats doivent faire l'examen de conscience de certaines attitudes. Il faut mettre fin au temps où les directions syndicales ne convoquaient pas les « temps partiel » aux assemblées, sous prétexte que de toute façon, ils ou elles ne seraient pas là. Il faut en finir avec les ententes avec les administrations sur les conditions des temps partiels sans qu'ils et elles ne soient parties prenantes à ces prises de décision.

On ne peut se contenter du constat que bien souvent les jeunes syndiqués de moins de trente ans croient aux vertus du syndicalisme, qu'ils voient dans leur organisation un outil de changement, même s'ils ont des emplois précaires. Ils ne vont conserver cette attitude que si le mouvement syndical répond à leurs aspirations. Et les autres jeunes, allons-nous considérer leurs besoins ?

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## Et c'est parti : négociation 2005

Le Comité de négociation du SCCUQ (Lise Bessette, Thérèse Lafrance, Jean-François Tremblay et Jocelyn Chamard, vice-président responsable du Comité), élu lors de l'assemblée générale du 25 avril, a commencé ses travaux. Lors du conseil syndical, du 22 juin 2005, le vice-président Jocelyn Chamard va présenter la démarche de consultation envisagée auprès des instances et des comités du Syndicat. Lors de ce conseil syndical, le Comité de négociation va engager la discussion sur quatre sujets :

1. **La question de la rémunération salariale.**
2. **La question de la prime de départ à la retraite.**
3. **Le régime des congés spéciaux (absence à la suite d'un décès, mariage, compassion, affaires judiciaires...).**
4. **La question du statut d'emploi d'une personne retraitée d'un emploi à temps complet.**

Les autres points de la convention collective (exigences de qualification pour l'enseignement, intégration, tâche...) seront abordés ultérieurement.

Pour les deux premiers points, nous joignons deux documents préparés par le Comité de négociation. Un premier document (voir page 4) est *un essai de comparaison* de différentes échelles (UQAM, Rimouski, Chicoutimi, Sherbrooke) et taux uniques dans le réseau universitaire (Université du Québec en

Outaouais, Université de Montréal, Université Laval, Université du Québec au Témiscamingue). Le tableau a été construit en établissant des seuils de points comparables, en considérant l'absence de point-session dans certaines universités, en signalant, s'il y a lieu, les modifications de taux durant l'année 2005. L'objectif de ce tableau est de donner une vision synthétique de l'état comparé de la rémunération en 2005. Lors de ce conseil syndical, nous remettrons aussi d'autres tableaux comparatifs sur les salaires versés dans différentes universités québécoises.

Le deuxième tableau (voir page 5) nous informe sur les critères d'admissibilité des primes de départ à la retraite dans trois universités du réseau. C'est lors de notre négociation en 2003 qu'une première percée s'est faite pour l'accès à une prime de départ à la retraite dans le monde universitaire pour les personnes chargées de cours. Depuis, d'autres syndicats ont obtenu une disposition semblable, en modifiant certains critères d'admissibilité (période de situation en simple emploi, pointage, âge).

En espérant, que ces premières pièces de travail vous donnent le goût de venir discuter avec le Comité de négociation.

JOCELYN CHAMARD

*Vice-président à la convention collective*

**Pour toutes questions, commentaires, précisions ou explications,  
vous pouvez contacter les membres du  
Comité de préparation de la négociation  
à l'adresse courriel suivante ☐:  
nego.sccuq@uqam.ca**

**FERMETURE DU SYNDICAT  
POUR LA PÉRIODE ESTIVALE  
À COMPTER DU 30 JUIN  
RETOUR LE 8 AOÛT  
BON ÉTÉ**

## Comparaison des différentes échelles

**Pour l'année 2005, la personne chargée de cours qui détient un baccalauréat et qui a comme pointage :**

Points	UQAM	UQAR	UQAC	UQTR1	U. de S.2	UQO3	UQAT	Laval4	U. de M.
11	5 593,14 \$	6 330,46 \$	6 358,66 \$	5 582,00 \$	5 836,97 \$	6 352,41 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
55	5 953,71 \$	6 516,68 \$	6 474,16 \$	5 582,00 \$	6 110,72 \$	6 352,41 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
110	6 363,44 \$	6 625,53 \$	6 652,94 \$	5 636,00 \$	6 363,44 \$	6 352,41 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
165	6 835,00 \$	6 625,53 \$	6 840,02 \$	6 256,00 \$	6 735,32 \$	6 352,41 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
220	7 363,23 \$	6 625,53 \$	7 029,62 \$	6 897,00 \$	7 041,59 \$	6 352,41 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$

**Pour l'année 2005, la personne chargée de cours qui détient une maîtrise et qui a comme pointage :**

Points	UQAM	UQAR	UQAC	UQTR1	U. de S.2	UQO3	UQAT	Laval	U. de M.
11	5 767,76 \$	6 383,13 \$	6 493,79 \$	5 636,00 \$	5 836,97 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
55	6 110,72 \$	6 516,68 \$	6 640,46 \$	5 636,00 \$	6 110,72 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
110	6 544,16 \$	6 625,53 \$	6 869,08 \$	5 745,00 \$	6 363,44 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
165	7 041,59 \$	6 625,53 \$	7 029,62 \$	6 256,00 \$	6 735,32 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
220	7 473,68 \$	6 625,53 \$	7 029,62 \$	6 897,00 \$	7 041,59 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$

**Pour l'année 2005, la personne chargée de cours qui détient un doctorat et qui a comme pointage :**

Points	UQAM	UQAR	UQAC	UQTR1	U. de S.5	UQO3	UQAT	Laval	U. de M.
11	6 031,11 \$	6 462,91 \$	6 628,90 \$	5 745,00 \$	6 036,97 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
55	6 363,44 \$	6 570,87 \$	6 825,22 \$	5 745,00 \$	6 310,72 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
110	6 835,00 \$	6 625,53 \$	7 029,62 \$	6 256,00 \$	6 563,44 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
165	7 363,23 \$	6 625,53 \$	7 029,62 \$	7 017,00 \$	6 935,32 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$
220	7 473,68 \$	6 625,53 \$	7 029,62 \$	7 438,00 \$	7 241,59 \$	6 351,00 \$	6 509,41 \$	6 192,00 \$	6 050,00 \$

1. À Trois-Rivières, il n'existe pas de point/session, nous considérons qu'il faut soustraire en moyenne environ 50% du pointage accumulé pour identifier une position comparable dans cette échelle (personnellement, vous n'avez qu'à soustraire vos points/sessions).

Quelqu'un qui aurait 55 points à l'UQAM (points/cours et points/session) n'aurait donc que 27,5 à l'UQTR.

2. Il n'existe pas de point/session à Sherbrooke, nous appliquons donc la même procédure qu'à l'UQTR (Trois-Rivières).

3. À l'UQO, le salaire sera de 6 424,83 \$ du 1er septembre 2005 au 31 décembre 2005.

4. À l'U. Laval, le salaire sera de 6 253,92\$. du 1er septembre 2005 au 31 décembre 2005.

5. À Sherbrooke, la personne chargée de cours qui détient un grade de doctorat obtient une prime de deux cents dollars (200 \$)

jusqu'à concurrence du maximum de l'échelle ; nous avons inclus cette prime aux montants du tableau ci-dessus.

## Prime de départ à la retraite

UQAM	UQAR	UQAC
<p><b>27.01 Prime de départ à la retraite</b></p> <p>L'Université verse un montant forfaitaire équivalant au nombre de charges de cours annuel moyen dispensé au cours des cinq (5) meilleures années des dix (10) dernières années, et ce, au taux salarial au départ à la retraite de la personne chargée de cours qui répond aux conditions d'admissibilité suivantes :</p> <p>- Avoir été considérée en situation de simple emploi pour les fins d'attribution des charges de cours pendant une période d'au moins dix (10) ans durant les quinze (15) dernières années précédant sa retraite.</p> <p>- Être âgée de 60 à 64 ans inclusivement.</p> <p>-</p>	<p>27.01 L'Université verse un montant forfaitaire au départ à la retraite de la personne chargée de cours qui répond aux conditions d'admissibilité suivantes :</p> <p>- avoir été considérée en situation de simple emploi pour les fins d'attribution des charges de cours pendant une période d'au moins dix (10) ans durant les quinze (15) dernières années précédant sa retraite;</p> <p>- être âgée de soixante (60) à soixante-quatre (64) ans inclusivement;</p> <p>- avoir accumulé au moins cent dix (110) points de priorité.</p>	<p>22.12 L'Université verse un montant forfaitaire équivalant au nombre de charges de cours annuel moyen dispensé au cours des cinq (5) meilleures années des dix (10) dernières années, et ce, aux taux salarial au départ à la retraite de la personne chargée de cours qui répond aux conditions d'admissibilité suivantes :</p> <p>- Avoir été considérée en situation de simple emploi pour les fins d'attribution des charges de cours pendant une période d'au moins sept (7) ans durant les quinze (15) dernières années précédant sa retraite.</p> <p>- Être âgée de 60 à 69 ans inclusivement.</p> <p>- Avoir accumulé quatre-vingt (80) points et plus.</p> <p>Nonobstant les présentes dispositions, les parties peuvent, d'un commun accord, y déroger exceptionnellement</p>
<p>Université Laval - Retraite</p> <p>23.05 Le chargé de cours en lien d'emploi ayant obtenu à l'Université Laval cent (100) points de classement et plus et qui prend sa retraite à compter de l'âge de soixante ans (60), reçoit une allocation de retraite équivalent à celle que reçoivent les professeurs visés par l'unité d'accréditation du SPUL, tant et aussi longtemps qu'une telle allocation existera dans la convention collective du SPUL. Cette prime est calculée sur la moyenne annuelle des cinq (5) meilleures années</p> <p>Avoir accumulé cent soixante (160) points et plus.</p>	<p>27.02 Le montant forfaitaire payable en vertu de la clause .01 équivaut au nombre de charges de cours annuel moyen dispensé au cours des cinq (5) meilleures années des dix (10) dernières années, et ce, au taux de traitement applicable à la personne chargée de cours au moment de son départ à la retraite.</p>	<p><b>Régime de retraite</b></p> <p>22.11 En conformité avec le Règlement no.6 « Ressources humaines », Annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec », l'Université fait bénéficier d'un régime de retraite les chargées de cours qui le désirent et qui y sont admissibles. Les parties conviennent de demander au Comité de retraite de majorer le plafond de cotisation au maximum de neuf pour cent (9%) prévu par la loi.</p>

# 61<sup>e</sup> congrès de la CSN

## UN CONGRÈS QUI NE PASSERA PAS À L'HISTOIRE

Du 9 au 14 mai, plus de 1600 déléguées, délégués ont assisté au congrès triennal de la CSN. Représentant près de 800 syndicats, répartis dans tout le Québec et certains ailleurs au Canada, ces militantes et militants pouvaient ainsi analyser la situation et chercher des solutions aux multiples problèmes que vivent les travailleuses et travailleurs.

À vrai dire, il n'y a pas eu de points chauds lors du congrès. Il faut bien être conscient que les impacts de la loi 30 planaient sur les délibérations. La reconfiguration des organisations syndicales dans le réseau de la santé et des services sociaux n'est pas encore terminée et plusieurs déléguées, délégués de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) ainsi que de la Fédération des professionnelles (FP) s'activent toujours dans l'exercice des votes d'allégeance syndicale.

Le congrès s'est senti de cette situation. Les propositions proposées par la direction de la centrale consistaient pour l'essentiel dans des mises à jour de positions déjà affirmées par la CSN. On retrouvait donc : la dénonciation des Partenariats publics privés (PPP) et de la sous-traitance ; la réaffirmation de la CSN en faveur de la conciliation famille-travail auquel on a ajouté l'élément étude ; une remise à l'ordre du jour de propositions environnementales comme le soutien à l'Accord de Kyoto, à la consommation responsable et au développement durable.

Le congrès aurait pu être l'objet d'un intéressant débat. Une proposition demandant rien de moins que l'abolition des conseils centraux a rapidement été évacuée. Bien que l'abolition des conseils centraux n'était pas l'idée du siècle, certains fonctionnements auraient eus avantage à être discutés. Y a-t-il doublement de travail entre les fédérations et les conseils centraux dans certains dossiers, les sommes affectées aux conseils centraux sont-elles judicieusement allouées à l'éducation et à la mobilisation. Ici, à Montréal, ces questions ne se posent pas, mais ailleurs au Québec, y a-t-il des problèmes, des incompréhensions, des mécontentements ? Il aurait été pertinent de réfléchir à toutes ces questions.

La direction de la CSN a tenté une innovation en introduisant un volet consacré aux débats de société. Des intervenants sont venus entretenir les déléguées, délégués sur des sujets brûlants : Jean Bernier, sur le travail précaire ; Dorval Brunet sur les partenariats public-privé ; Michaëlle Jean, sur l'intégration des immigrantes et immigrants au marché du travail et Madame K sur le développement durable. Ces interventions brossèrent un tableau utile de ces enjeux. Toutefois les interventions des anciens ministres Jean Cournoyer, sur les relations de travail, et de Guy Chevette, sur l'avenir des régions, se sont avérées pour le moins décevantes pour ne pas dire totalement inutiles. Nombreux furent les déléguées, délégués déçus de ces interventions.

Il n'y a pas eu d'élections à la direction de la centrale. Le comité exécutif a été reconduit sans opposition :

Présidente : Claudette Carbonneau

Secrétaire générale : Lise Poulin

Trésorier : Pierre Patry

Premier vice-président : Louis Roy

Deuxième vice-président : Roger Valois

Troisième vice-présidente : Denise Boucher

Ce congrès fut très différent du précédent alors qu'un débat autour de l'action politique ainsi qu'une élection à la présidence de la CSN avaient profondément animé la tenue des délibérations. À celui-ci, aucun enjeu majeur n'était à l'ordre du jour. On l'a bien senti sur le plancher du congrès.

Il reste qu'un congrès demeure un événement marquant dans la vie démocratique d'une centrale syndicale comme la CSN puisqu'il permet de faire le point sur la situation et de dégager certaines perspectives pour les trois années à venir.

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## Les 1, 2 et 3 juin derniers à Québec : un conseil fédéral FNEEQ bien réussi

Accueillis par le Conseil central de Québec, par la CSN et par l'exécutif de la FNEEQ, plus de 80 déléguées, délégués représentant des syndicats de Cégeps, des universités et des établissements d'enseignement privé ont suivi avec attention et intérêt les débats du Conseil fédéral de la FNEEQ.

À la suite des traditionnels mots d'ouverture, l'exécutif de la FNEEQ proposa une période d'échange entre les intervenants (CSN, FNEEQ et Conseil central). Les déléguées, délégués du SCCUQ se saisirent de cette occasion pour manifester leur surprise et leur déception face au déroulement et au contenu du dernier congrès de la CSN, plus particulièrement quant au choix des invités dans le cadre de la rubrique « contribution de la CSN au débat de société ». Parmi ceux-ci, les anciens ministres Guy Chevrette et Jean Cournoyer n'avaient pas leur place dans le cadre d'un congrès syndical. Cette période d'échange fut une belle initiative de l'exécutif et de la FNEEQ qui, nous l'espérons, se répétera.

Des questions intéressantes furent débattues lors de la rencontre. Parmi celles-ci, notons une prestation de madame Louise Laurin sur la lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et une motion de félicitation à celle-ci pour son implication au sein de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire ; un mandat au comité santé-sécurité pour que ce dernier prépare une politique environnementale pour le congrès de la FNEEQ de 2006 ; des questions de privilège nous invitant à la solidarité pour les syndicats en grève ; des finances en bonne santé malgré des dépassements budgétaires au poste arbitrage de griefs et au poste communication, tout cela pour en arriver au débat du vendredi après-midi.

### **Le financement public de l'école privée**

Le bureau exécutif de la FNEEQ mettait de l'avant la proposition suivante :

Que la FNEEQ :

- réclame un financement considérablement accru de l'école publique ;
- milite activement pour un établissement de la mission de l'école ;
- réaffirme sa position d'une intégration graduelle par conversion des établissements privés au secteur public, dans le respect des droits des enseignantes et des enseignants qui y oeuvrent ;
- réclame un débat public sur le recours à la sélection des élèves, au public comme au privé, en regard de la responsabilité que devraient avoir tous les établissements scolaires envers tous les élèves ;
- organise un moment de réflexion collective sur le financement du système scolaire et la ségrégation scolaire, au plus tard au congrès de 2006.

Les déléguées, délégués des établissements d'enseignement privé ont proposé un amendement qui assurait le maintien du financement pour continuer d'assumer, dans l'intervalle, leur mission éducative. Réactions plutôt tièdes de certains délégués, inconfort de certains autres. Mais les délégués FNEEQ, comme à leur habitude, ont fait preuve de jugement et ont adopté un amendement mandatant la fédération de s'opposer dans l'intervalle à la réduction du financement public de l'école privé et réclame le maintien des paramètres de financement actuel.

Bref un conseil bien rempli où les débats ne furent pas escamotés.

LORRAINE INTERLINO

*Vice-président aux relations intersyndicales*

### **DÉPART À LA RETRAITE DE JEAN-PAUL LEGRAND**

**L'équipe syndicale du SCCUQ  
tient à souligner l'excellent travail accompli  
par Jean-Paul Legrand, directeur  
du Service des ressources humaines,  
à l'occasion de son départ.**

# Nouvelles de l'Assemblée générale du 25 avril 2005

Voici un résumé des principales décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

## Trésorerie

L'assemblée a reçu le rapport de la trésorière et le tableau des résultats comparés aux prévisions budgétaires 2004.

Les membres ont aussi reçu le Rapport financier annuel au 31 décembre 2004 des vérificateurs Gosselin & Associés inc. ainsi que le rapport du Comité de surveillance des finances, rédigé par Ivan Constantineau, Richard Labonté et Sylvie Poirier.

Les membres ont reconduit le mandat de vérification à la firme Gosselin & Associés, inc. pour l'année 2005.

L'assemblée a adopté une série de proposition concernant les *Actifs nets non affectés* :

- Le versement d'un montant forfaitaire de 49 948 \$ à Monique Bouchard lors de son départ à la retraite au mois de juin prochain. Ce montant représente la moyenne des cinq dernières années et pourrait être ajusté pour tenir compte d'informations réelles au 30 juin.
- Le transfert du montant de 19 520 \$ du poste *Autres affectations* au solde *Non affectés*.

Une autorisation au Comité exécutif d'engager des dépenses de l'ordre de 37 000 \$ pour couvrir le coût d'aménagement des bureaux et du lieu social. Cette somme devra être prise à partir des *Actifs nets non affectés*.

Les membres ont profité du débat sur ces questions pour souligner le dévouement dont a fait part Monique Bouchard tout au long des 27 années qu'elle a passées au service du syndicat.

## Politique électorale du SCCUQ

Les membres ont adopté la proposition du Comité exécutif qui proposait que lorsque des postes électifs demeurent vacants une fois la procédure menée à terme, le Comité exécutif procède aux nominations requises pour tous les comités, exceptés ceux prévus aux points 35.3 et 35.5 des Statuts et règlements du Syndicat. Cette règle d'interprétation vaut en autant qu'on respecte

toute la politique électorale soit les articles 35, 36 et 37 des Statuts et règlements.

Les membres ont précisé que le Comité exécutif doit présenter dès la prochaine instance syndicale, assemblée générale ou conseil syndical, toutes ces nominations.

## Élections

Voici les résultats des élections annuelles :

- Présidence : Guy Dufresne
- Vice-présidence à la convention collective : Jocelyn Chamard
- Vice-présidence aux affaires universitaires : Langis Madgin
- Vice-présidence aux relations intersyndicales : Lorraine Interlino
- Vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
- Secrétariat général : Hélène Belley
- Trésorerie : Marie Bouvier
- Comité mobilisation-information : Christiane Malet, Louise Samson et Francine St-Hilaire
- Comité des agentes, agents de relations de travail : Marie-Claude Audet, Yvette Podkhlebnik et Roger Vaillancourt
- Comité de négociation : Lise Bessette, Thérèse Lafrance et Jean-François Tremblay
- Comité de surveillance des finances : Ivan Constantineau, Richard Labonté et Sylvie Poirier
- Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances : François Joly
- Comité contre le harcèlement psychologique et moral : Samir G. Moukal et Francine St-Hilaire (substitut)

Le poste suivant est demeuré vacant :

- Comité institutionnel aux fins de l'application de la politique contre le harcèlement sexuel (deux personnes)

L'assemblée générale du SCCUQ, transformée en assemblée générale des chargées, chargés de cours, a



procédé à la désignation d'un membre comme représentant des chargés de cours au Conseil d'administration. (Cette assemblée était convoquée conjointement avec le Secrétariat des instances). Les membres ont choisi Henri Lelion.

## **Solidarité**

Des dons de solidarité ont été octroyés aux syndicats suivants :

- 1 000 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs des Volailles Marvid-CSN ;
- 500 \$ au Syndicat national des travailleurs et travailleuses des pâtes et cartons de Jonquière Inc. (Usine Pâte)-CSN.

Les membres ont aussi approuvé des dons à trois organismes :

- 500 \$ à la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire de Montréal ;
- 500 \$ à OXFAM-Québec ;
- 500 \$ au Mouvement action-chômage de Montréal.

Enfin une somme de 500 \$ vient compléter le montant de 2 500 \$ que le SCCUQ verse annuellement à la Bourse Laurie-Girouard, pour l'année 2005-2006.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## **Bourse Laurie-Girouard**

NDLR□: La bourse SCCUQ-Laurie-Girouard est offerte à chaque année à une étudiante, un étudiant du baccalauréat ayant fait preuve d'implication sociale et d'excellence académique.

*3 mars 2005*

*C'est avec un plaisir énorme que j'ai reçu la Bourse SCCUQ-Laurie-Girouard lors de la cérémonie pour un étudiant au 1<sup>er</sup> cycle en Sciences de la Gestion.*

*Je tiens absolument à souligner votre geste concernant votre implication auprès de la Fondation UQÀM. En tant qu'étudiant, je suis très heureux de voir que ces organismes, entreprises, etc., trouvent des fonds pour aider les étudiants tant au plan financier qu'académique. Il est essentiel d'encourager la réussite, la persévérance et l'effort dans les études. Votre aide constitue un bon incitatif à poursuivre mes buts que sont l'excellence, la réussite et l'accomplissement personnel dans mes études.*

*Je sais que vous offrez cette bourse depuis 1993, mais je vous félicite tout de même à poursuivre dans la même voie pour les années à venir. Beaucoup de futurs universitaires auront eux aussi besoin d'être récompensés et encouragés.*

*Merci mille fois !*

*André Poudrier*

# Le SCCUQ et la solidarité

L'année financière du SCCUQ s'est terminée le 31 décembre dernier. Voici l'occasion de vous fournir un récapitulatif de la façon dont le budget de solidarité de 20 000 \$ adopté à l'Assemblée générale du 18 février 2004 a été distribué. Le montant a été réparti de la façon suivante :

	2004	2003
Bourses UQAM	4 000 \$	4 000 \$
Soutien à divers syndicats	11 950 \$	8 700 \$
Groupes communautaires	4 050 \$	7 250 \$
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>19 950 \$</b>

Une analyse sommaire vous permettra de remarquer que le soutien aux syndicats s'est élevé à 59,8 % du montant total versé en dons au cours de 2004 par rapport à 43,6 % en 2003 et à 20,3 % aux groupes communautaires en 2004 par rapport à 36,3 % en 2003. Cette différence dépend des demandes qui nous sont formulées et des conflits qui ont cours durant une année par rapport à une autre.

La répartition des dons de solidarité par instances syndicales a été la suivante :

	UQAM		Syndicats		Communautaires	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
CE			400 \$	1 200 \$	800 \$	2 250 \$
CS			3 500 \$	3 500 \$	1 500 \$	3 000 \$
AG	4 000 \$	4 000 \$	8 050 \$	4 000 \$	1 750 \$	2 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>11 950 \$</b>	<b>8 700 \$</b>	<b>4 050 \$</b>	<b>7 250 \$</b>

Finalement, vous trouverez ci-dessous, classée selon les instances qui a adopté la proposition de solidarité, la liste des organismes bénéficiaires ainsi que le montant octroyé.

MARIE BOUVIER  
Trésorerie

ANALYSE DONS DE SOLIDARITÉ 2004													
Bourses UQAM		Syndicats						Groupes communautaires					
AG		CE		CS		AG		CE		CS		AG	
Fond-Uqam	2 500	STT U.Bourgie	100	SCCCUQO	1000	SCCCUQO	1500	FRONT	100	Oxfam QC	500	Oxfam QC Haïti	500
EUMC	1 500	STT Volailles Marvid	100	STT Mariott	1000	SCCCUQAT	1000	Rue des femmes	100	Au bas échelle	500	Asso déf droits sociaux	250
		ST Asphalte Desjardins	100	STT Comm Abitibi-T	500	SE munic Mauricie	800	Mouv contre viol&inc	100	TROVEP	500	Maison Anjou	1000
		STT Quality Inn Anjou	100	STT Urgel Bourgje	1000	STT Archivex	500	Amnistie Internationale	100				
						STT superm. Baie Comeau	500	Comité chômage de Mtl	50				
						STT superm. Forestville	500	Comité chômage Est Mtl	50				
						STT superm. Provigo	500	Centre lecture & écriture	50				
						STT superm. Prov PC	500	SUCO	50				
						STT Urgel Bourgje	500	Marche mond. des femmes	50				
						STT Plastiques Simport	500	Action Travail des femmes	50				
						STT RIRHL	500	L'itinéraire	100				
						SS vêt Avanti	750						
	4 000		400		3 500		8050		800		1500		1750



## Centre de recherche universitaire sur la mondialisation et le travail

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) propose un site Internet sur le renouveau syndical. Ce site est né au lendemain d'un colloque tenu à Montréal en novembre dernier. Il est composé de : Larry Haimen, Saint Marys' University ; Christian Lévesque, HEC ; Gregor Murray, Université de Montréal ; Judith Paquet, Université Laval et Nicolas Roby, Université Laval. Ces chercheurs universitaires veulent nourrir la réflexion des chercheurs et des intellectuels ou de toute autre personne intéressée par l'avenir du syndicalisme.

[www.crimt.org/renouveausyndical.html](http://www.crimt.org/renouveausyndical.html)

## Les nouveaux locaux du SCCUQ

À l'automne prochain, des changements majeurs affecteront les locaux du syndicat. L'université procède actuellement à des aménagements substantiels des locaux actuels pour les rendre encore plus fonctionnels. L'espace physique du A-R540 se verra modifié. À l'exception de l'équipe du Comité mobilisation-intégration, les autres membres de l'équipe syndicale seront relocalisés. Chaque membre du comité exécutif aura dorénavant son propre bureau, tout comme les agentes et agents de relations de travail.

Le second aspect de cet exercice de réorganisation sera l'ouverture d'un lieu social pour les chargées, chargés de cours. Il sera situé dans l'ancien local des agentes et agents de relations de travail qui dorénavant sera séparé des autres locaux syndicaux.

Entre-temps, les services auxquels vous avez droit ne seront pas suspendus. Le secrétariat ainsi que le Comité des agentes et agents de relations de travail, le Comité mobilisation-intégration et le Comité exécutif continueront à assumer leurs fonctions. Par contre, certains services seront relocalisés dans des locaux temporaires.

Tous ces changements devraient être opérationnels à la rentrée scolaire de l'automne.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## Vers la déconfessionnalisation

Le gouvernement du Québec entend mettre fin, en juillet 2008, au régime d'enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires. Le projet de loi 98 prévoit l'introduction d'un enseignement culturel des religions en lieu et place. Cette décision représente l'aboutissement de pressions de nombreux organismes dont le Conseil pour la déconfessionnalisation du système scolaire.

Cet enseignement reposera sur le principe de respect des « sensibilités contemporaines en faveur de l'égalité de traitement des personnes et des groupes et de ne pas perpétuer un régime de caractère exceptionnel et dérogatoire au regard des droits fondamentaux reconnus par les chartes, tout en contribuant à l'appropriation de la culture québécoise, façonnée notamment par les traditions catholiques et protestantes ».

L'enseignement intégrera deux axes soit la formation en éthique et la culture religieuse. L'époque du contenu, basé sur des pratiques religieuses catholiques ou protestantes, sera révolue. La réalité socioethnique du Québec moderne a rattrapé nos gouvernants.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

### LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONQUES

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

<b>Comité exécutif</b>	
Guy Dufresne, président	6644#
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	2794#
Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales	3180#
Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorière	3050#
Hélène Belley, secrétaire générale	6876#
Bernard Dansereau, vice-président à l'information	2793#
<b>Comité des agentes et agents de relations de travail</b>	
Marie-Claude Audet	2789#
Yvette Podkhebnik	4886#
Roger Vaillancourt	3536#
<b>Comité mobilisation-intégration</b>	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
<b>Comité de négociation (courriel : <a href="mailto:nego.sccuq@uqam.ca">nego.sccuq@uqam.ca</a>)</b>	
Lise Bessette	
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	
Thérèse Lafrance	
Jean-François Tremblay	
<b>Secrétariat</b>	
Monique Bouchard	3495#
Diane Guilbault	3720#

### GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

Nom : .....Prénom : .....

Votre département, faculté ou école : .....

Nouvelle adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse de courrier électronique : .....